

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de PÊCHE SPORTIVE au COUP
ouvert aux personnes en situation de
handicap
du 28 mai au 1^{er} juin 2025
à SAINT-MARTIN-de-SANZAY
(Deux-Sèvres)

N° 0209/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Sylvain LEMORE, CTSN Pêche sportive au coup - ☎ : 06.62.76.84.94 - ✉ : sylvain.lemore02@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Références :

- Règlement technique du championnat national de Pêche sportive au coup diffusé sous le n° 0777/FCD/Activités/Sports du 11 décembre 2024
- Note relative à la réduction du coût de participation aux manifestations sportives nationales diffusée sous le n° 0190/FCD/Présidente du 26 mars 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Engagement équipes
- Annexe 7 : Plans de situation



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de Pêche sportive au coup de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule du mercredi 28 mai au dimanche 1^{er} juin 2025 à SAINT-MARTIN-de-SANZAY (79).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la Ligue Centre-Val de Loire de la FCD avec le soutien du Club de la Défense de Saumur-Fontevraud (173-05-T).

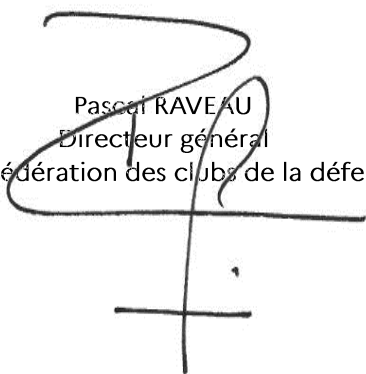
II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2023/2024, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.


Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Pêche sportive au coup"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Pêche sportive au coup"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1

DISPOSITIONS LOGISTIQUES

sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Ouest de la FCD 2 rue du Maréchal Gallieni 35200 RENNES ☎ : 02.23.35.20.30 ✉ : secretariat@ligueouest-fcd.fr ➤ <u>Présidente de la ligue</u> : Angélique GAUTIER ☎ : 06.32.81.00.31 ✉ : presidente@ligueouest-fcd.fr ➤ <u>Président délégué</u> : Patrick BERTOZZI ☎ : 06.28.19.06.72 ➤ <u>Conseiller sports</u> : Gérard HAUSE ☎ : 06.16.04.91.91 ✉ : gerard.hause@gmail.com	Club de la Défense de Saumur-Fontevraud (173-05-T) Bureau des Sports Quartier Bessière 49400 SAUMUR ✉ : csad.saumur@clubinternet.fr ➤ <u>Président du club support</u> : David BERNARD ☎ : 02.41.83.65.82 ✉ : david.bernard@intradef.gouv.fr ➤ <u>Responsable de la section du club support</u> : Éric PARENT ☎ : 06.81.16.26.79 ✉ : e.prt@hotmail.fr
Conseiller technique sportif national Pêche sportive au coup de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Pêche sportive au coup de la FCD (CTSR)
Sylvain LEMORE ☎ : 06.62.76.84.94 ✉ : sylvain.lemore@intradef.gouv.fr ou sylvain.lemore02@gmail.com	Gilles HERVOCHON ☎ : 06.46.72.26.39 ✉ : gilles.hervochon@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou gilles.hervochon@gmail.com
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Référent Handisport de la ligue organisatrice
Jean-Olivier BRÉNIÈRE ☎ : 06.10.46.43.61 ✉ : jobreniere@orange.fr	Yves LE CLAINCHE ☎ : 06.73.66.40.92 ✉ : yves.leclainche@wanadoo.fr

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le programme est détaillé en annexe 4.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu **obligatoirement** sur le site du village de vacances de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay **le mercredi 28 mai 2025** de 10h00 à 17h00.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2024/2025,
- une pièce d'identité officielle en cours de validité ou une carte professionnelle défense ou une carte d'identité militaire,
- la licence FFPSD pour les compétiteurs concernés.

3.3. Hébergement et alimentation

3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés :

- soit sur le site du village de vacances de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay,
- soit au camping « Les Nobis » à Montreuil-Bellay (10 mn en véhicule).

3.3.2. Alimentation

Les petits-déjeuners sont pris sur les lieux d'hébergement.

Les déjeuners (collations) et les dîners se déroulent sur le lieu de pêche à la Base de loisirs.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.**

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.4. Tenues/Équipements

Durant les manches et par courtoisie, il est interdit d'être torse nu.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

Une tenue correcte est vivement conseillée.

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini dans le règlement technique cité en référence.

Pour cette manifestation, il est assuré par le 15 ou le 112.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS TECHNIQUES

sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD

Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

4.1. Jury et rôle

Le jury est habilité à statuer sur les demandes de réclamations exprimées par les compétiteurs ou les capitaines d'équipes. Il peut également écarter, annuler ou reporter une manche en cas de difficultés avérées (orages...).

Le jury se compose de la manière suivante :

- Président : Sylvain Lemoine, CTSN pêche sportive au coup
- Membres :
 - le président de la ligue Ouest FCD ou son représentant,
 - le président du club support,
 - Éric Parent, responsable de la section « Pêche » du club support,
 - un représentant, tiré au sort, des responsables des équipes en compétition.

4.2. Classements

4.2.1. Individuels

Le classement est établi suivant les résultats des deux manches.

4.2.2. Par équipe

Le classement par équipes est établi sur les résultats des deux manches des quatre pêcheurs de la même équipe.

4.3. Appel et réclamation

L'article 6 du règlement technique FCD de la pêche sportive au coup est appliqué.

5. RÉCOMPENSES

5.1. Récompenses individuelles

- ✓ Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban aux 3 premiers du classement général.

5.2. Récompenses collectives

- ✓ Une coupe aux trois premières équipes du classement général avec une médaille pour chaque membre de l'équipe, soit 4 Or + 4 Argent + 4 Bronze.
- ✓ Un trophée aux vainqueurs de chaque secteur de pêche.
- ✓ Une récompense pour les féminines.

Nota : Si une catégorie comporte moins de 4 participants pour les Hommes et moins de 3 participantes pour les Femmes, aucune récompense n'est attribuée. Les Jeunes (- de 18 ans) et les personnes en situation de handicap ne sont pas concernés par cette restriction.

En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

6. RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT

Cette épreuve repose sur les 4 articles ci-dessous.

6.1. Généralités

La ligue Ouest de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) organise, avec le support du Club de la Défense de Saumur-Fontevraud, le championnat national de pêche sportive au coup en eau douce en individuel et par équipe de 4 pêcheurs et un accompagnateur.

Cette compétition est ouverte à tous les licenciés de la FCD pour la saison en cours, à savoir du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

La compétition n'est pas ouverte aux détenteurs d'un titre temporaire, conformément à l'article 9 des statuts de la FCD.

Le nombre d'équipes est limité à 20 x 4 pêcheurs et 1 coach par club, soit 80 compétiteurs, individuels compris et plus ou moins 20 accompagnateurs/coachs, soit 100 personnes maximum au total.

La clôture des inscriptions intervient dès que le quota est atteint.

6.2. Participation

Sont autorisés à participer à cette compétition les clubs affiliés à la FCD.

L'adhésion à la FFPSED n'est pas obligatoire.

Les équipes des clubs sont composées de quatre pêcheurs désignés à l'avance.

Les participants individuels ne pouvant constituer une équipe ne peuvent participer qu'au classement individuel.

Chaque participant, via son club et sur SYGEMA, prend soin de renseigner le formulaire d'engagement en y précisant son niveau national FFPSED le plus haut atteint en 2024.

Toute fausse déclaration entraîne *de facto* la radiation de l'épreuve avec demande de sanction à la FCD.

Dans chaque équipe est **obligatoirement** présent un personnel des armées (civil ou militaire d'active ou en retraite).

6.3. Organisation

La ligue Ouest de la FCD et le club support proposent 4 secteurs sur le pourtour de la ballastière de Saint-Martin-de-Sanzay.

Ils assurent sur place :

- la délimitation des secteurs et le balisage,
- la présence des commissaires nécessaires aux contrôles des pesées,
- l'accueil des concurrents et des accompagnateurs,
- la sécurité et les moyens de santé.

Ils communiquent, sur demande téléphonique ou par courriel (à privilégier), deux semaines avant la date de l'épreuve, tous les renseignements utiles (point de situation sur la présence de poissons, niveau de l'eau, température...).

Durée de l'épreuve : 3 jours.

- Une manche **OBLIGATOIRE** qui sert d'entraînement et reconnaissance des parcours le jeudi 29 mai 2025.
- Championnat : deux manches de 5 heures consécutives chacune, avec changement de secteurs.

Les inscriptions sur SYGEMA sont closes le 25 avril 2025, terme de rigueur et dès que le quota est atteint.

6.4. Règlement technique

Application de la réglementation de la Fédération française de pêche sportive au coup (FFPSED), du règlement technique rappelé en référence et du présent règlement particulier de la FCD pour la pêche sportive au coup.

Ces règlements sont mis à la disposition des compétiteurs sur le lieu de pêche.

Dispositions spécifiques à l'épreuve :

- Classement uniquement au poids,
- Amorçage : 15 l/manche (tamisée, terre comprise),
- 1,5 l d'esches/manche,
- Les esches doivent être présentées dans des boîtes de mesures officielles,
- Canne limitée à 11,50 m,
- Sont interdits :
 - vers de vase dans l'amorce,
 - fouillis,
 - pellets et pâte,
 - moulinets et franglaise,
 - quiver et plombées

Nota : Les détails pour les commandes d'appâts vous sont fournis après les inscriptions définitives par Éric Parent, responsable de l'activité pêche du club support.

Classement individuel par addition des points des deux manches.

Classement par équipe dans le cumul de chaque secteur.

Tous les postes de pêche sont accessibles en voiture pour dépôt du matériel.

Possibilité d'utilisation de chariots pour le secteur le plus proche de l'hébergement.

ANNEXE 3

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES

sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD

Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

7.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 90 participants (20 équipes de 4 pêcheurs + accompagnateurs/coachs + 10 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes et des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de car.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
✓ 55 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement et restauration</u> ✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement et restauration</u> ✓ 55 € par compétiteur/accompagnateur <u>avec hébergement et restauration</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 4)</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM)	• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 25 avril 2025 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2024/2025. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
✓ Gratuité pour : • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de - 18 ans uniquement) • le chauffeur de car (<u>militaire ou civil</u>) • le CTSN • les organisateurs (<u>limités à 10</u>) ✓ 55 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2024/2025 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission. Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement, à l'exception du chauffeur autre que de car.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans) <u>avec hébergement et restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte hébergé
✓ Compétiteur Jeune (-18 ans) <u>avec hébergement et restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du clubs support</u>	⇒ ✓ Compét. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compét. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>avec hébergement et restauration</u>	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Compétiteur Jeune (-18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de -18 ans uniquement</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de car (<u>militaire ou civil</u>)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Pêche sportive au coup (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organiseurs (<u>limités à 10</u>)	⇒ ✓ Organisateur

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50€ est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Cf. article 1 de l'annexe 2 du règlement technique rappelé en 1^{ère} référence et note rappelée en 2^{nde} référence.

7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ La mixité dans les chambres est strictement interdite.
- ⇒ Deux jeunes de même sexe de clubs différents peuvent toutefois partager la même chambre.
- ⇒ Pas d'adultes dans les hébergements des jeunes, sauf s'il s'agit d'un membre de la famille.

7.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

7.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

7.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

ANNEXE 4

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD

Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

➤ JOUR 1 - Mercredi 28 mai 2025

- ✓ de 11h00 à 17h00 : Accueil principal - Contrôle des licences - Remise du dossier d'accueil sur le site du village de vacances de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay
- ✓ 17h30 : Accueil au musée des blindés de Saumur – 1043 route de Fontevraud – 49400 Saumur
- ✓ 17h45 : Début de la visite du musée
- ✓ 19h00 :
 - Briefing de présentation de la compétition en amphi intérieur
 - Tirage au sort des places pour la manche d'entraînement
- ✓ 19h30 : Cocktail au musée pour les participants, les invités et les autorités
- ✓ 20h30 :
 - Fin de l'activité
 - Repas libre (à charge des participants et non remboursé par la FCD)

➤ JOUR 2 - Jeudi 29 mai 2025

- ✓ Petit-déjeuner sur les lieux d'hébergement
- ✓ 08h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 09h50 : Amorçage de l'entraînement
- ✓ 10h00 : Début de l'entraînement
- ✓ 14h00 : Ouverture de l'espace collation
- ✓ 15h00 : Fin de l'entraînement
- ✓ de 19h00 à 19h30 : Réunion des capitaines d'équipes
- ✓ 20h30 : Dîner sur le site de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay

➤ JOUR 3 - Vendredi 30 mai 2025

- ✓ Petit-déjeuner sur les lieux d'hébergement
- ✓ 06h50 : Tirage des secteurs pour la 1^{ère} manche
- ✓ 07h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 08h00 : Contrôle des esches et amorces par les commissaires
- ✓ 08h50 : Amorçage 1^{ère} manche
- ✓ 09h00 : Début de la 1^{ère} manche
- ✓ 13h55 : Annonce des 5 dernières minutes
- ✓ 14h00 :
 - Fin de la 1^{ère} manche
 - Pesée par les commissaires
 - Ouverture de l'espace collation
- ✓ 19h00 :
 - Affichage des résultats provisoires
 - Réunion des capitaines d'équipes
- ✓ 20h00 : Dîner sur le site de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay

➤ JOUR 4 - Samedi 31 mai 2025

- ✓ Petit-déjeuner sur les lieux d'hébergement
- ✓ 06h50 : Tirage des secteurs pour la 2nde manche
- ✓ 07h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 08h00 : Contrôle des esches et amorces par les commissaires
- ✓ 08h50 : Amorçage 2nde manche
- ✓ 09h00 : Début de la 2nde manche
- ✓ 13h55 : Annonce des 5 dernières minutes
- ✓ 14h00 :
 - Fin de la 2nde manche
 - Pesée par les commissaires
 - Ouverture de l'espace collation
- ✓ 19h00 : Proclamation des résultats et du palmarès
- ✓ 20h30 : Dîner sur le site de la Ballastière à Saint-Martin-de-Sanzay

➤ JOUR 5 - Dimanche 1^{er} juin 2025

- ✓ Petit-déjeuner sur les lieux d'hébergement
- ✓ 08h00 :
 - Nettoyage des logements
 - Réintégration des clés et départ des participants

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD
Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Enfant :

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: ____/____/____/____/____/ VILLE: _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile: ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Mobile: ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Bureau: ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant: _____

Né (e) le: ____/____/____/ (jj/mm/aaaa) à: _____

À participer à la compétition qui se déroulera à: _____

Du: ____/____/____/ Au: ____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant): ____/____/____/____/____/____/____/ clé: ____/

Mutuelle: _____

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal:

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés
pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD
Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à
procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors
d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle
et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD
Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e)** de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce
à son droit à l'image.

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 6 ENGAGEMENT ÉQUIPES

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)

À renvoyer dûment complété avant le 04 avril 2025 aux destinataires mentionnés ci-dessous

Nom du club : _____ N° affiliation FCD : ____/____/_____
Capitaine de l'équipe : _____ N° portable : __/__/__/__/__/__/__/__/_____
Arrivée prévue le : _____ Nombre de personne à loger pour votre club : _____

ÉQUIPE N° ____	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	N° licence FCD	SITUATION (Militaire/Civil de la défense/Retraité/Autre (préciser))	N° LICENCE FFPsd	NIVEAU (division + haute atteinte A/A-3)
Pêcheur 1							
Pêcheur 2							
Pêcheur 3							
Pêcheur 4							
Accompagnateur officiel							
Accompagnateur non officiel							

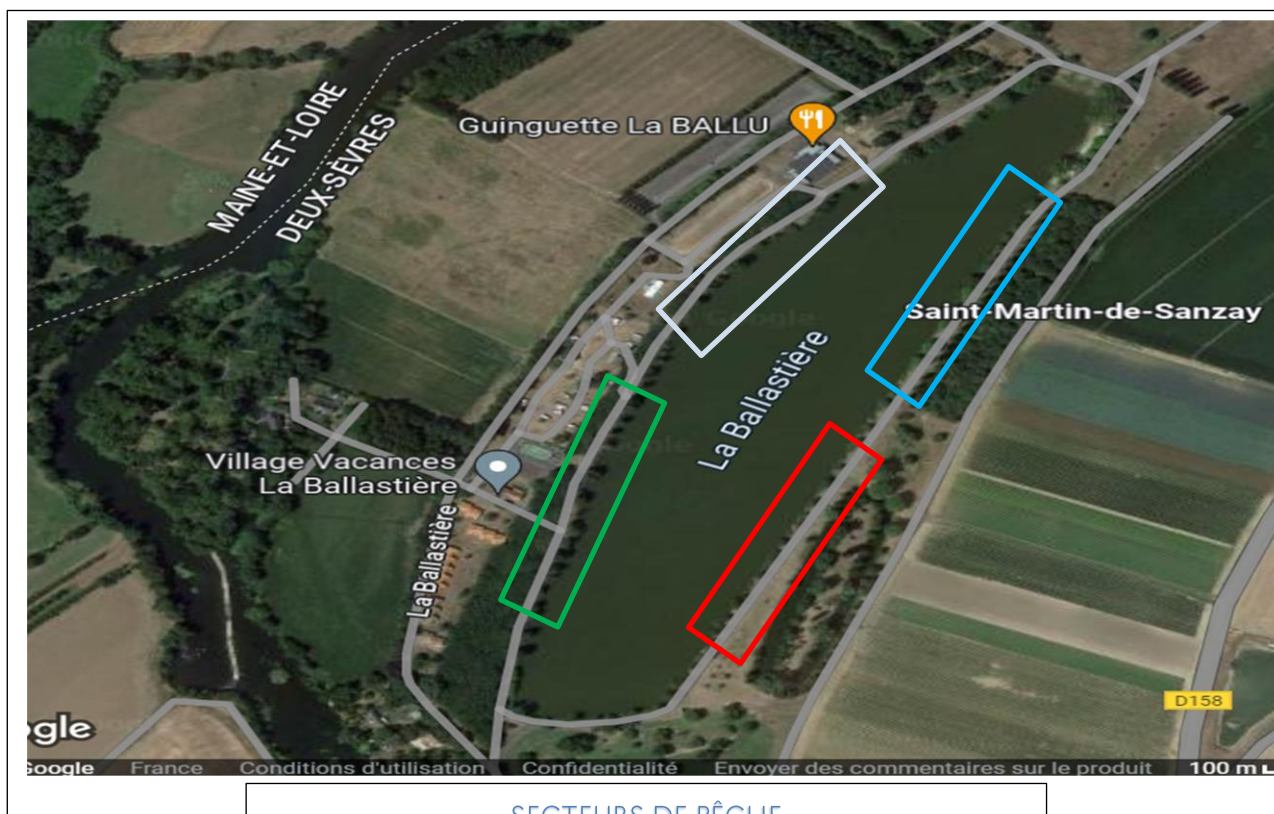
NIVEAU = DIVISION pêche au coup seulement/année moins 3 à année en cours.

Destinataires :

- ⇒ Pour la partie technique Pêche : sylvain.lemore@intradef.gouv.fr ou sylvain.lemore02@gmail.com
- ⇒ Pour la partie Organisation : e.prt@hotmail.fr

ANNEXE 7 PLANS DE SITUATION

CHAMPIONNAT NATIONAL de PÊCHE SPORTIVE AU COUP de la FCD Du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à Saint-Martin-de-Sanzay (79)



SECTEURS DE PÊCHE

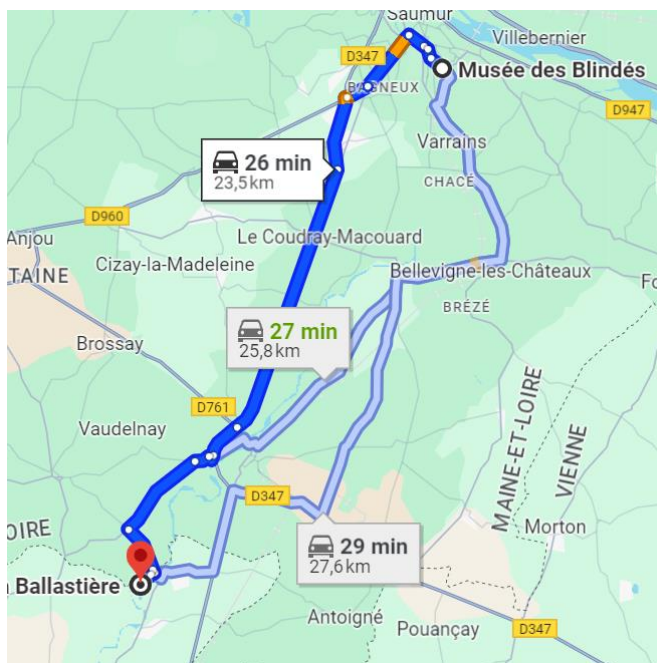
Bleu = 1 / Rouge = 2 / Vert = 3 / Ciel = 4



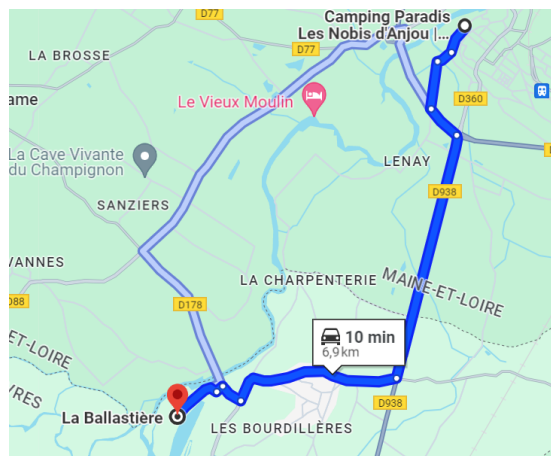
Hébergements :

Village vacances La Ballastière
Camping Les Nobis à Montreuil Bellay

Itinéraire pour le musée des blindés à Saumur
(30 min)



Itinéraire pour le camping Les Nobis à Montreuil Bellay



Détail accès au musée des blindés :
1043 route de Fontevraud - 49400 Saumur

